

# Plan de protection des entraînements

dès le 30.05.2021

**Les directives de l'OFSP et du canton du Valais doivent être respectées en tout temps !**

## Avant l'entraînement

- Seuls les joueurs ne présentant aucun symptôme viennent à l'entraînement
- Port du masque obligatoire à l'intérieur des véhicules lors des déplacements en covoiturage
- **Tous les joueurs** sont maintenant autorisés à jouer
- Un maximum de **50 personnes** par salle est autorisé
- **L'annonce de son absence** à l'entraînement est **obligatoire** ! (minimum 1 jour avant)
- L'entraîneur est responsable de la **liste de présence**
  - La liste est conservée et peut être réclamée en tout temps par le représentant COVID-19 du club
- Le groupe d'entraînement attend que le groupe précédent soit sorti de la salle
- L'entraîneur est responsable de l'entrée des joueurs dans les locaux (**les portes seront fermées**)

## Dans la salle et les bâtiments

- Au **début** et à la **fin** de l'entraînement les joueurs se lavent ou se désinfectent les mains
- **Port du masque obligatoire** (sauf enfants -12 ans) à l'exception de l'échauffement et des matchs
- L'entraîneur qui ne joue pas ou qui ne peut respecter la distance doit porter un masque
- Chaque joueur apporte son propre matériel dans la mesure du possible
- Les joueurs n'échangent pas d'objets entre eux. Le matériel qui ne peut pas être emporté de la maison sera attribué à chaque joueur au début de l'entraînement et désinfecté à la fin
- Une distance de sécurité (1.5m) doit être respectée
  - Aucun contact physique (les salutations d'après-match se font avec la raquette)
  - Exercices sur un demi-terrain sont autorisés
- **Doubles** : Il est maintenant possible de jouer **sans masque** !
  - Pour les adultes, créer des groupes fixes de 4 personnes qui joueront ensemble en double.

## Après l'entraînement

- **Les vestiaires et douches sont fermés.** Les joueurs se changent et se douchent à la maison
- Une toilette H et une toilette F sont accessibles uniquement (1 personne à la fois)
- Sortir des bâtiments rapidement (sans traîner et discuter)

Ce document a été transmis à tous les membres

Responsable COVID-19 : Yoann Clerc (079 725 62 91)

